

# TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

## Composition des chambres et affectation des juges aux chambres

(2013/C 313/11)

Par décision du 30 novembre 2005 <sup>(1)</sup>, le Tribunal a décidé de siéger en trois chambres et en assemblée plénière. Par décision du 8 octobre 2013, le Tribunal a, pour la période allant du 8 octobre 2013 au 30 septembre 2014, affecté les juges aux chambres comme suit:

### **1<sup>re</sup> chambre**

M. H. KREPPPEL, président de chambre,  
M. E. PERILLO et M. R. BARENTS, juges,

### **2<sup>e</sup> chambre**

M<sup>me</sup> M. I. ROFES I PUJOL, président de chambre,  
M. K. BRADLEY et M. J. SVENNINGSEN, juges,

### **3<sup>e</sup> chambre, siégeant avec trois juges**

M. S. VAN RAEPENBUSCH, président du Tribunal,  
MM. E. PERILLO, R. BARENTS, K. BRADLEY et J. SVENNINGSEN, juges.

Dans cette dernière chambre, le président siègera, en alternance, soit avec MM. les juges E. Perillo et J. Svenningsen, soit avec MM. les juges R. Barents et K. Bradley, sans préjudice de la connexité d'affaires.

---

<sup>(1)</sup> JO 2005 C 322, p. 16.